

LA VILLE DE PARIS RECRUTE

par concours

17 Surveillant·es de travaux ou Responsables sécurité bâtimentaire (h/f)

Concours de Technicien·ne Supérieur·e Principal·e - spécialité Construction et Bâtiment

Inscriptions au concours du 17 mai au 25 juin 2021

Les postes sont principalement à pourvoir à la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA), en charge de l'entretien et de l'exploitation technique de 3.600 bâtiments municipaux (crèches, écoles, bibliothèques, mairies d'arrondissement,...). Deux types de postes sont proposés :

Surveillant·es de travaux : (gestion patrimoniale des établissements d'un secteur) :

- **Conception** : projets de création ou de modifications d'équipement et maîtrise d'œuvre interne de certains travaux d'entretien ou d'aménagements.
- **Réalisation et suivi** : entretien et surveillance des bâtiments et de leurs installations techniques, visites de terrain avant travaux, préparation et suivi de chantiers (travaux préalables à la levée des réserves), rédaction de comptes-rendus de chantier.

Responsables sécurité bâtimentaire :

- **Contrôle** de l'état des bâtiments et mise en œuvre des procédures légales de protection
- **Suivi** de la réalisation des travaux jusqu'à leur achèvement ou suivi des immeubles
- **Coordination** avec les différents opérateurs immobiliers et les administrations intervenant dans le domaine de l'habitat .

En rejoignant les équipes de la Ville de Paris, vous contribuez directement à améliorer le quotidien des parisien·nes. Vous participez à proposer un service public innovant et de qualité. La Ville de Paris vous offre également l'opportunité de progresser dans votre carrière professionnelle grâce à des programmes de formation qui vous permettront d'évoluer selon vos envies.



PROFIL

- Diplôme BAC+2 (BTS, DUT...) dans le domaine de la construction et du bâtiment ou expérience professionnelle équivalente ou ancienneté dans la fonction publique (pour les détails, voir la brochure du concours)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Connaissances : techniques et pathologies du bâtiment, code des marchés publics, réglementation des établissements recevant du public (accessibilité, sécurité)
- Déplacements sur le territoire parisien

Épreuves à partir du 27 septembre 2021

Renseignements
& inscriptions (*)



www.paris.fr/recrutement

Ville de Paris
DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris

(*) Concours de Technicien·ne Supérieur·e Principal·e - spécialité Construction et Bâtiment